



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL

Commission Fédérale Jeunes

Président : Quentin LOMBARD

Objet : Procès-verbal N°7 du 03 septembre 2024

La Commission Fédérale Jeunes s'est réunie par visioconférence le 03 septembre 2024 afin de prendre les décisions suivantes.

LITTLE LEAGUE MAJOR

La Little League Major a livré son verdict du 23 au 25 août 2024 à Pineuilh.
La Ligue Île-de-France s'est imposée face à la Ligue Sud sur le score de 2-0 en finale.

Classement :

- 1- Île-de-France
- 2- Sud
- 3- Occitanie
- 4- Nouvelle-Aquitaine
- 5- Normandie
- 6- Grand-Est
- 7- Auvergne Rhône-Alpes
- 8- Bretagne
- 9- Hauts de France
- 10- Centre Val de Loire
- 11- Corse
- 12 – Bourgogne Franche-Comté
- 13- Pays de la Loire

MVP : Andrew LECOURT-MILLIET (Ligue IDF)

Meilleur Lanceur : Arthur BEAUCOURT (Ligue Sud)

Meilleur Batteur : Samuel BURNET (Ligue AuRA)

La Ligue Île-de-France obtient sa qualification pour le tournoi régional Europe&Afrique 2025 catégorie Major ou Intermédiaire 50/70 au choix.

La Ligue Sud obtient sa qualification pour le tournoi régional Europe&Afrique 2025 catégorie Major ou Intermédiaire 50/70 en fonction du choix de la Ligue Île-de-France.

LITTLE LEAGUE SENIOR

La Little League Major a livré son verdict du 23 au 25 août 2024 à Pineuilh.
La Ligue Occitanie s'est imposée face à la Ligue Nouvelle-Aquitaine sur le score de 10-0 en finale.

Classement :

- 1- Occitanie
- 2- Nouvelle-Aquitaine
- 3- Normandie
- 4- Grand-Est
- 5- Île-de-France
- 6- Sud
- 7- Bretagne
- 8- Auvergne Rhône-Alpes
- 9- Hauts de France

- 10- Corse
- 11- Bourgogne Franche-Comté
- 12- Pays de la Loire
- 13- Centre Val de Loire

MVP : Jason NAYRAL (Ligue Occitanie)

Meilleur Lanceur : Nasratullah HILAL (Ligue Grand-Est)

Meilleur Batteur : Louis BLANCHARD (Ligue Sud)

La Ligue Occitanie obtient sa qualification pour le tournoi régional Europe&Afrique 2025 catégorie Senior ou Junior au choix.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine obtient sa qualification pour le tournoi régional Europe&Afrique 2025 catégorie Senior ou Junior en fonction du choix de la Ligue Occitanie.

LITTLE LEAGUE MAJOR/SENIOR

Rosters définitifs :

Tous les rosters définitifs en Little League Major et Senior 2024 ont été transmis dans les temps (19 août 2024) à l'exception :

- de la Ligue Nouvelle-Aquitaine en catégorie Major transmis le 20 août 2024 (RC art.21.3 annx.18) - Sanction 100€.
- de la Ligue Nouvelle-Aquitaine en catégorie Senior transmis le 20 août 2024 (RC art.21.3 annx.18) - Sanction 100€.

Little League Major :

- **Rencontre n°21** : Grand-Est vs Bretagne

Ligue Bretagne : Avertissement d'un membre d'une équipe – CHAUSSEE Gaëtan, MAZA GONZALEZ Alejandro-René

- **Rencontre n°28** : Centre Val de Loire vs Pays de la Loire

Ligue Centre Val de Loire : Expulsion d'un membre d'une équipe (RG art.216 / RD anx.1 art.4) - PREVEAUX Emmanuel – Sanction : 150€

En application de l'article 22.2 de l'annexe 18 des Règlements des compétitions Baseball 2024 :

« Une expulsion d'un joueur ou entraîneur pendant la rencontre sera sanctionnée d'une rencontre de suspension automatique pour la prochaine rencontre inscrite dans le calendrier de la compétition » - Emmanuel PREVEAUX est suspendu lors de la rencontre n°34 Bourgogne Franche-Comté vs Centre Val de Loire

- **Rencontre n°31** : Normandie vs Bretagne

Ligue Bretagne : Expulsion d'un membre d'une équipe (RG art.216 / RD anx.1 art.4) – LOUAISIL Louis – Sanction : 150€

En application de l'article 22.2 de l'annexe 18 des Règlements des compétitions Baseball 2024 :

« Une expulsion d'un joueur ou entraîneur pendant la rencontre sera sanctionnée d'une rencontre de suspension automatique pour la prochaine rencontre inscrite dans le calendrier de la compétition » - Louis LOUAISIL est suspendu pour la prochaine rencontre des Little League auquel il participera.

Little League Senior :

- **Rencontre n°22** : Nouvelle-Aquitaine vs Occitanie

Ligue Nouvelle-Aquitaine : Remise des line-up 7 minutes avant le début de la rencontre (RC art.18.2 annx.18) – Sanction : 50€

REMERCIEMENTS

La CFJ souhaite remercier chaleureusement le club de Pineuilh et ses bénévoles, pour l'organisation des Little League Major/Senior 2024, qui fut un véritable succès.

ATTRIBUTION COMPÉTITIONS JEUNES 2025

La CFJ propose d'attribuer les compétitions sportives jeunes 2025 :

- Phase préliminaire de championnat de France 15U les 13 et 14 septembre 2025 : **Perpignan**

RELANCE APPEL À CANDIDATURES

La CFJ laisse ouverte l'appel à candidatures pour les compétitions suivantes :

- Phase préliminaire de championnat de France 15U les 13 et 14 septembre 2025 : site au Sud
- Plateau Nord de la coupe de France 18U les 27 et 28 septembre 2025 : sites secondaires

CHAMPIONNATS DE FRANCE 12U

Tous les dossiers d'engagement pour les championnats de France 12U étaient complets dans les temps (31 juillet 2024) à l'exception :

- du club « *Baseball Softball Club Les Cardinals de Colmar (n°068004)* » qui n'avait pas fourni le formulaire d'engagement scoreur. Celui-ci a été complété en date du 19 août 2024.

En application de l'Article 121 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral :

« *Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux, interrégionaux et aux Interligues* ». – 50€ (par jour après la date butoir), le club « *Baseball Softball Club Les Cardinals de Colmar* » est sanctionnée d'une amende de 950€.

- du club « *Grizzlys de Grenoble (n°038002)* » qui n'avait pas fourni les formulaires d'engagement arbitre et scoreur. Le Formulaire d'engagement de l'arbitre a été fourni le 1^{er} septembre 2024, le formulaire d'engagement scoreur n'ayant toujours pas été fourni.

En application de l'Article 121 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral :

« *Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux, interrégionaux et aux Interligues* ». – 50€ (par jour après la date butoir), le club « *Grizzlys de Grenoble (n°038002)* » est sanctionnée d'une amende de 1700€ en date du 3 septembre 2024.

Rappel : Article 282.4 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral : « *Non présentation d'un scoreur diplômé en compétition nationale jeune* » : 100€ par journée.

- du club « *Les Huskies de Rouen (n°076001)* » qui n'a pas fourni le formulaire d'engagement arbitre.

En application de l'Article 121 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral :

« *Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux, interrégionaux et aux Interligues* ». – 50€ (par jour après la date butoir), le club « *Les Huskies de Rouen (n°076001)* » est sanctionnée d'une amende de 1700€ en date du 3 septembre 2024.

Rappel : Article 245.3 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral : « *Non présentation d'un arbitre lors d'une compétition nationale jeune* » : 500€ par journée d'arbitrage.

La CFJ demande au Comité Directeur Fédéral de bien vouloir faire preuve de clémence et propose de sanctionner les clubs d'une amende forfaitaire de 150€.

CHAMPIONNATS DE FRANCE 15U

Tous les dossiers d'engagement pour les championnats de France 15U étaient complets dans les temps.

COUPE DE FRANCE 18U

À la suite de la clôture des inscriptions de la coupe de France 18U en date du 18 août 2024, les équipes sont réparties de la manière suivante :

A Chalon sur Saône : Fenay/BFC, Marseille/Valbonne, Metz

A Bréal sous Montfort : Bréal sous Montfort, La Guerche de Bretagne, Nantes/Pays de la Loire, Rouen

A Montigny le Bretonneux : Montigny, PUC, Chartres/Olivet, Dunkerque/Valenciennes/Tourcoing

Par défaut de participants à la clôture des inscriptions, le plateau initialement prévu à Perpignan a été annulé.

Initialement inscrit, le club de Nice s'est retiré avant la publication des calendriers.

Tous les dossiers d'engagement pour la coupe de France 18U étaient complets dans les temps (18 août 2024) à l'exception :

- du club « *Hawks Baseball & Softball (n°035002)* » qui n'a pas fourni le formulaire d'engagement scoreur.

En application de l'Article 121 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral :

« *Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux, interrégionaux et aux Interligues* ». – 50€ (par jour après la date butoir), le club « *Hawks Baseball & Softball (n°035002)* » est sanctionnée d'une amende de 800€ en date du 3 septembre 2024.

Rappel : Article 282.4 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral : « *Non présentation d'un scoreur diplômé en compétition nationale jeune* » : 100€ par journée.

- du club « *Paris Université Club (n°075003)* » qui n'a pas fourni les formulaires d'engagement arbitre et scoreur.

En application de l'Article 121 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral :

« *Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux, interrégionaux et aux Interligues* ». – 50€ (par jour après la date butoir), le club « *Paris Université Club (n°075003)* » est sanctionnée d'une amende de 800€ en date du 3 septembre 2024.

Rappel : Article 245.3 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral : « *Non présentation d'un arbitre lors d'une compétition nationale jeune* » : 500€ par journée d'arbitrage.

Rappel : Article 282.4 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral : « *Non présentation d'un scoreur diplômé en compétition nationale jeune* » : 100€ par journée.

- du club « *Les Huskies de Rouen (n°076001)* » qui n'a pas fourni le formulaire d'engagement scoreur.

En application de l'Article 121 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral :

« *Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux, interrégionaux et aux Interligues* ». – 50€ (par jour après la date butoir), le club « *Les Huskies de Rouen (n°076001)* » est sanctionnée d'une amende de 800€ en date du 3 septembre 2024.

Rappel : Article 282.4 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral : « *Non présentation d'un scoreur diplômé en compétition nationale jeune* » : 100€ par journée.

- du club « *Bréal sous Montfort Panthers (n°035006)* » qui n'a pas fourni le formulaire d'engagement scoreur.

En application de l'Article 121 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral :

« *Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux, interrégionaux et aux Interligues* ». – 50€ (par jour après la date butoir), le club « *Bréal sous Montfort Panthers (n°035006)* » est sanctionnée d'une amende de 800€ en date du 3 septembre 2024.

Rappel : Article 282.4 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral : « *Non présentation d'un scoreur diplômé en compétition nationale jeune* » : 100€ par journée.

- de l'entente « *C'Chartres Baseball & Softball (n°028001)/Olivet Red Castors (n°045001)* » qui n'avait pas fourni les formulaires d'engagement arbitre et scoreur. Celui-ci a été complété en date du 30 août 2024.

En application de l'Article 121 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral :

« *Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux, interrégionaux et aux Interligues* ». – 50€ (par jour après la date butoir), l'entente « *C'Chartres Baseball & Softball (n°028001)/Olivet Red Castors (n°045001)* » est sanctionnée d'une amende de 600€.

- de l'entente « *Les Korvers de Dunkerque (n°59001)/Baseball Club de Valenciennes (n°059008)/Lords Tourcoing (n°059002)* » qui n'avait pas fourni le formulaire d'engagement scoreur. Celui-ci a été complété le 19 août 2024.

En application de l'Article 121 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral :

« *Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux, interrégionaux et aux Interligues* ». – 50€ (par jour après la date butoir), l'entente « *Les Korvers de Dunkerque (n°59001)/Baseball Club de Valenciennes (n°059008)/Lords Tourcoing (n°059002)* » est sanctionnée d'une amende de 50€.

- de l'entente « *Nantes Atlantique Baseball (n°044004) / Pays de la Loire* » qui n'avait pas fourni les formulaires d'engagement arbitre et scoreur. Celui-ci a été complété en date du 19 août 2024.

En application de l'Article 121 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral :

« *Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux, interrégionaux et aux Interligues* ». – 50€ (par jour après la date butoir), l'entente « *Nantes Atlantique Baseball (n°044004) / Pays de la Loire* » est sanctionnée d'une amende de 50€.

- de l'entente « Fenay Cyclones (n°021003) / Bourgogne Franche-Comté » qui n'avait pas fourni les formulaires d'engagement arbitre et scoreur. Celui-ci a été complété en date du 02 septembre 2024.

En application de l'Article 121 des Règlements Généraux et du Guide Financier Fédéral :

« Non-respect de l'expédition des formulaires définitifs d'engagement, des droits d'inscription et des autres documents pour les championnats nationaux, interrégionaux et aux Interligues ». – 50€ (par jour après la date butoir), l'entente « Fenay Cyclones (n°021003) / Bourgogne Franche-Comté » est sanctionnée d'une amende de 750€.

La CFJ demande au Comité Directeur Fédéral de bien vouloir faire preuve de clémence et propose de sanctionner les clubs et ententes des amendes forfaitaires suivantes :

- **50€ pour l'entente Dunkerque/Valenciennes/Tourcoing, l'entente Nantes/Pays de la Loire**
- **100€ pour l'entente Chartres/Olivet**
- **150€ pour l'entente Fenay/Bourgogne Franche-Comté et les clubs de Bréal sous Montfort, La Guerche de Bretagne, PUC et Rouen**

REGLEMENTS JEUNES 2025

La CFJ propose les modifications sur les règlements suivants :

- Règlement Particulier des championnats de France 10U - Saison 2025
- Règlement Particulier des championnats de France 12U - Saison 2025
- Règlement Particulier des championnats de France 15U - Saison 2025
- Règlement Particulier des championnats de France 18U - Saison 2025
- Règlement Particulier des Little League Major - Saison 2025
- Règlement Particulier des Little League Senior - Saison 2025

La CFJ effectuera une relecture des documents afin de les valider après les modifications que pourraient apporter la CFJR.

DESIGNATIONS COMMISSAIRES TECHNIQUES / RESPONSABLES CFJ

Pour les championnats de France 12U, la CFJ nomme :

Plateaux Préliminaires : Marie LAPORTE (Chartres), Véronique GRISOT-GARBACZ (Béziers) seront les correspondants CFJ sur place appuyées par Quentin LOMBARD (à distance)

Final 4 : Commissaire Technique (Meyzieu) à désigner

Pour les championnats de France 15U, la CFJ nomme :

Plateaux préliminaires : Jean-Claude LOPEZ (Compiègne) et Quentin LOMBARD (Montendre-Donnezac) seront les commissaires techniques

Final 4 : Jean-Claude LOPEZ (Chartres) sera le commissaire technique

Pour la coupe de France 18U, la CFJ nomme :

Plateaux préliminaires : Marie LAPORTE (Montigny) et David TEN EYCK (Chalon sur Saône) seront les correspondants CFJ appuyés par Quentin LOMBARD (à distance). Jean-Claude LOPEZ (Bréal sous Montfort) sera le commissaire technique.

Final 4 : Commissaire Technique (Nantes) à désigner.

RECOURS

Tel que défini par l'article 60 du Règlement Intérieur - Édition du 5 octobre 2023 de la Fédération Française de Baseball et Softball, les décisions de la commission peuvent donner lieu à un appel devant le Bureau Fédéral dans les conditions définies par ce dernier. L'appel doit être formulé dans les dix jours de la notification de la décision attaquée, accompagné d'un chèque d'un montant correspondant aux frais d'ouverture de dossier (50€) et d'enquête. L'appel doit être adressé au siège de la fédération sous pli recommandé.

Lien : <https://ffbs.fr/wp-content/uploads/2023/10/RI-AGO-05.10.2023-e.v.-01.12.2023.pdf>

*Quentin Lombard
Président C.F.J*